



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

### bacteriaStop® h3 hand log 5

Date d'impression : 02.06.2017

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Dénomination commerciale : bacteriaStop h3 hand log 5

Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation: Produits biocides destinés à l'hygiène humaine

Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, Zurich

+41 44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich

+41 44 251 51 51 oder aus der Schweiz: Tel 145

Centro Svizzero d'informazione tossicologica

+41 44 251 51 51 o dalla Svizzera: Tel 145

**Personne de contact pour les commandes et informations relatives au produit**

Gary Terol - Représentant bacteriaStop® h1

Téléphone:+41 78 766 71 15

## 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Liquides inflammables, Catégorie 3, H226

Information complémentaire : Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



Conseils de prudence :

P210c Tenir à l'écart des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Informations supplémentaires : Aucun(e).

Identificateur de produit : Aucun(e).

Autres dangers : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

### 3 Composition/informations sur les composants

Substances Contenue  
Mélanges

Composants	Classification CLP	Identificateur de produit
éthanol	50% - 75% Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 64-17-5 No.-CE: 200-578-6 No.-Index: 603-002-00-5 No REACH: 01-2119457610-43-xxxx

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Impuretés dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

### 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Inhalation : En cas d'inhalaion d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin si nécessaire.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(e) à notre connaissance.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Facilement inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants : Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-securistes : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Conseils pour les secouristes : Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Référence à d'autres sections : Voir chapitre 8 et 13.

## 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Ethanol (CAS 64-17-5)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups : Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) :

500 ppm TWA [MAK]

960 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK]

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs) :

1000 ppm STEL [KZW]

1920 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZW]

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue.

Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps : Pas de précautions spéciales.

Risques thermiques : Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Contrôle d'exposition de l'environnement : S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations des propriétés principales physiologiques et chimiques

Aspect : Gel

Couleur : Bleu-vert.

Odeur : Alcoolique.

Seuil olfactif : Non déterminé.

pH : Non déterminé.

Point/intervalle de fusion : Non déterminé.

Point/intervalle d'ébullition : 78 °C (Ethanol)

Point d'éclair : 23 °C

Vitesse d'évaporation : Non déterminé.

Inflammabilité : Non déterminé.

Limites d'explosivité : Non déterminé.

Pression de vapeur: : Non déterminé.

Densité gazeuse : Non déterminé.

Densité relative : 0.885

Hydrosolubilité : complètement miscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité : Non déterminé.

Température de décomposition : Non déterminé.

Viscosité : Non déterminé.  
Propriétés explosives : Non-explosif  
Propriétés comburantes : Aucun(e)  
Autres informations  
Caractéristiques Générales du Produit : Pas d'information disponible.

## 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Risque d'ignition.  
Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.  
Possibilité de réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Matières incompatibles : Aucun(e).  
Produits de décomposition dangereuse : Aucun raisonnablement prévisible.

## 11 Informations toxicologiques

Informations relatives aux effets toxicologiques  
Toxicité aiguë :  
Ethanol (CAS 64-17-5)  
DL50/cutanée 150 mg/kg.  
DL50/orale 500 mg/kg.  
CL50/inhalatoire/4h/gaz 100 ppm.  
CL50/inhalatoire/4h/vapeurs 80 mg/l.  
CL50/inhalatoire/4h/poussières/brouillard 170 mg/l.

Corrosion/irritation cutanée : Aucun(e).  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des dommages réversibles.  
Sensibilisation respiratoire/cutanée : Aucun(e).  
Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Donnée non disponible.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Donnée non disponible.  
Danger par aspiration : Donnée non disponible.  
Expérience chez l'homme : Donnée non disponible.

## 12 Informations écologiques

Toxicité  
Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.  
Ethanol (CAS 64-17-5)  
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data :  
LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 12.0 - 16.0 mL/L [static] (EPA)  
LC50 96 h Pimephales promelas >100 mg/L [static] (EPA)  
LC50 96 h Pimephales promelas 13400 - 15100 mg/L [flow-through] (EPA)  
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data :  
LC50 48 h Daphnia magna 9268 - 14221 mg/L (IUCLID)  
EC50 48 h Daphnia magna 2 mg/L [Static] (EPA)  
Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data : LC50 48 h Eisenia foetida 0.1 - 1 mg/cm<sup>2</sup> [filter paper] (IUCLID)

Persistante et dégradabilité : Devrait être biodégradable.  
Potentiel de bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.  
Résultats des évaluations PBT et vPvB : Pas d'information disponible.  
Autres effets néfastes : Pas d'information disponible.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

Résidus de produit / produit non utilisé : Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Numéro d'élimination des déchets: 07 07 01.  
(est en accord avec le code OMoD - ordonnance sur les mouvements de déchets)  
Emballages contaminés : Éliminer comme le produit non utilisé.

## 14 Informations relatives au transport

ADR/RID :  
UN 1170.  
Nom d'expédition des Nations unies: ÉTHANOL EN SOLUTION.  
Classe 3.  
Groupe d'emballage III.  
Etiquettes ADR/RID 3.  
Code de classement F1.  
Numéro d'identification du danger 30.  
Quantité limitée 5 L.  
Quantité exceptée E1.  
Code de restriction en tunnels D/E

IMDG :  
UN 1170.  
Nom d'expédition des Nations unies: ETHANOL SOLUTION.  
Classe 3.  
Groupe d'emballage III.  
Etiquettes IMDG 3.  
Quantité limitée 5 L.  
Quantité exceptée E1.  
No EMS F-E, S-D.  
Polluant marin: Non.

IATA :  
UN 1170.  
Nom d'expédition des Nations unies: Ethanol solution.  
Classe 3.  
Groupe d'emballage III.  
Etiquettes IATA 3.  
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L).  
Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L).  
Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).

Navigation fluviale ADN  
UN 1170.  
Nom d'expédition des Nations unies: ÉTHANOL EN SOLUTION.  
Classe 3.  
Groupe d'emballage III.  
Etiquettes ADN 3.  
Code de classement F1.  
Quantité limitée 5 L.  
Quantité exceptée E1.

Autres Informations : Aucun(e).

## 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires : Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

Ethanol (CAS 64-17-5)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) : present (as long as it deals with distilled spirits, that does not serve for drinking and consumption purposes).

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC : Product type: 3

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances : 36 Product type 1, 2, 4 (200-578-6)

EU - REACH (1907/2006) - Article 15(1) - Substances Regarded as Being Registered -

Plant Health Products : Present

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances : Present

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances : Present

Produit biocide : CHZB0165

Matière active: Ethanol (66g/100g).

Évaluation de la sécurité chimique : Non demandé.

## 16 Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

Les principales références bibliographiques et sources de données : Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: ChemV, REACH, ECHA.

Procédure de classification :

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Mode d'emploi

Appliquer le gel uniformément sur les mains et frotter pendant au moins 30 secondes jusqu'à ce que le liquide s'évapore. Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.